

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE JOEUF (54240)

ARRÊTE MUNICIPAL N° 2022-DIV-043
Nomenclature ACTES 6.1

NN

Réglementation de la circulation et du stationnement place de l'Hôtel de Ville, le mercredi 8 juin 2022, à l'occasion de la cérémonie en hommage aux «Morts pour la France» en Indochine

NOUS, MAIRE DE LA VILLE DE JOEUF,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610-5,
- Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement le **mercredi 8 juin 2022** pour que la cérémonie en hommage aux «Morts pour la France» en Indochine se déroule sans encombre et dans les meilleures conditions de sécurité, en raison de l'affluence de personnes attendues pour cette cérémonie,

ARRETONS

Article 1^{er}: A l'occasion de la cérémonie en hommage aux «Morts pour la France» en Indochine, les mesures suivantes seront applicables:

Le stationnement sera interdit:

Le mercredi 8 juin 2022 :

- Place de l'Hôtel de Ville (à l'exception des deux voies bordant la place), de **17h jusqu'à la fin de la cérémonie.**

La circulation sera interdite:

Le mercredi 8 juin 2022:

- Place de l'Hôtel de Ville (à l'exception des deux voies bordant la place), à partir de **17h45** et ce, pendant toute la durée de la cérémonie se déroulant au Monument aux Morts.

Article 2^{ème}: Les véhicules emprunteront les itinéraires de déviation signalés par les panneaux ou indiqués par les services de Police. Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément aux dispositions en vigueur.

Article 3^{ème} : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy, dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication.

Article 4^{ème} : Le présent arrêté sera inséré au registre des arrêtés municipaux. Il sera notifié pour exécution à:
- Monsieur le Commandant de Police de Briey-Joeuf, Monsieur le Policier Municipal, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Joeuf.

Fait à Joeuf, le 19 mai 2022

Pour le Maire,
La Conseillère Municipale Déléguée,

Lydie BAGGIO



Publié le 23/05/2022